NOTE DE CADRAGE

COOPERATION NHRI (Institution nationale de défense des droits de l'homme) : Echange de connaissances sur les bonnes pratiques.

GANHRI 2018
Jeudi 22 Février 2018
(10:00-13:00)
Salle XIX du Palais des Nations. Genève. Suisse

I. Introduction

Comme les années précédentes, l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI), tiendra une séance spéciale lors de sa réunion annuelle (GANHRI 2018) afin de donner à ses membres la possibilité de confronter les bonnes pratiques et les enseignements de toutes les régions. Ils auront ainsi l'occasion d'apprendre et de s'inspirer du travail des uns et des autres.

L'échange de connaissances s'articulera autour de 2 séances d'environ une heure et demie chacune, axées sur les priorités thématiques identifiées dans le plan stratégique GAHNRI pour la période 2017-2019 : "les droits des personnes âgées", avec une attention particulière portée sur les fonctions du NHRI (Institution nationale de défense des droits de l'homme) dans la promotion et la protection des droits des personnes âgées.

II. Cadre

Après une courte introduction, le modérateur facilitera le débat par quelques questions centrales qui seront soumises à l'auditoire. Les participants auront la possibilité de répondre brièvement oralement et de partager leurs propres expériences avec l'assemblée plénière. Afin de permettre un plus grand nombre d'interventions, les membres de l'assistance peuvent intervenir en ligne via un système de messagerie instantanée (à définir). Les commentaires en ligne seront projetés sur l'écran de la salle de conférence.

Le modérateur clôturera chaque séance en insistant sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques partagées pendant la séance.

III : Objectifs des séances

Jeter les bases de la contribution coordonnée de GANHRI (Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme) aux processus et mécanismes des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits humains des personnes âgées. En particulier la 9ème

séance (Juillet 2018) de l'OEWGA (Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement).

Partager les exemples et les bonnes pratiques du travail du NHRI (Institution nationale de défense des droits de l'homme) sur "Autonomie et Indépendance" (séance 1) et " Soins de longue durée et palliatifs" (séance 2) dans le contexte des personnes âgées.

Le groupe de travail GANHRI (Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme) sur le vieillissement (WG) qui dirige le projet GANHRI (Alliance ...) …. sur la participation et la contribution de GANHRI (Alliance …) aux procédures et mécanismes des Nations Unies pour la protection et la promotion des droits humains des personnes âgées, tirera profit de cette discussion et sera à même de rassembler les contributions pertinentes pour sa présentation lors de la 9ème séance de l'OEWGA (groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement).

IV : Questions centrales (liste non-exhaustive)

Séance 1 : Autonomie et Indépendance

Quels sont les problèmes et défis majeurs liés aux droits de l'homme auxquels sont confrontées les personnes âgées de votre pays en terme d'autonomie et d'indépendance ?

Quelles mesures votre institution a-t-elle prise pour promouvoir et assurer aux personnes âgées l'accès à leur droit à l'autonomie et l'indépendance ?

Quels fonctions et pouvoirs votre institution a-t-elle utilisés pour remplir avec succès sa mission de promotion et de protection des droits des personnes âgées, en ce qui concerne l'autonomie et l'indépendance en particulier ?

Comment coopérez-vous avec les autres parties prenantes concernées, surtout au plan national, pour promouvoir et protéger les droits des personnes âgées, en ce qui concerne l'autonomie et l'indépendance en particulier ?

Séance 2 - Soins de longue durée et palliatifs

Quels fonctions et pouvoirs votre institution a-t-elle utilisés pour avoir accès aux parties prenantes concernées au niveau national et international pour prolonger votre action de promotion et de protection des droits des personnes âgées, en ce qui concerne les soins de longue durée et palliatifs en particulier ?

Quelles mesures votre institution a-t-elle prise pour promouvoir et protéger les droits des personnes âgées à un accès non discriminatoire aux soins de longue durée et palliatifs ?

Quels fonctions et pouvoirs votre institution utilise-t-elle ou quels cadres a-t-elle élaborés pour connecter correctement les niveaux nationaux et internationaux ?

Remarques préliminaires *: Florence Simbiri-Jaoko, Envoyée spéciale GANHRI*

Modérateur *: Allan Miller, Envoyé spécial GANHRI*

Echanges en ligne ...